

DÉCISION N^o : 2006-MC-0678

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 899131

DOSSIER N^o : 17877

Objet : Fonds Enerplus Resources
Demande de visa

Vu la demande présentée le 7 mars 2006;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 14 mars 2006 de Fonds Enerplus Resources concernant le placement de 4 370 000 parts de fiducie au prix de 58,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 14 mars 2006.

(s) *Louis Auger*
Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

GD/ir